

Arras, le 4 octobre 2019

Opération de neutralisation d'un obus à Boulogne-sur-Mer Dimanche 6 octobre 2019

L'opération de déminage de la bombe de la seconde guerre mondiale actuellement stockée au port de Boulogne-sur-Mer sera effectuée par les démineurs de la marine nationale le dimanche 6 octobre prochain.

Cette opération, qui devrait se dérouler **entre 12 h et 18h45** au plus tard, se décompose en plusieurs phases : examen et préparation de la bombe, neutralisation, déplacement pour une mise à l'eau, remorquage en mer puis contremine sous fût.

Pour rappel, pendant la durée de l'opération, seront instaurées :

- une **zone d'évacuation** dans un périmètre de **250 mètres** (zone d'exclusion) autour de la bombe. Les habitants concernés seront évacués **à partir de 10 heures**, au moyen de bus, pour rejoindre des salles mises à disposition par les trois communes concernées (Boulogne-sur-Mer, Le Portel)
- une **zone de confinement** dans un périmètre de **1500 mètres** autour de la bombe. **Aucun piéton ou véhicule ne sera autorisé à pénétrer dans la zone à partir de 10 heures 30.**
- une zone interdite de survol à titre temporaire et une zone interdite à la circulation nautique.

Le numéro d'appel de la cellule d'information du public qui sera mise en place à la préfecture ce dimanche est le 03 21 21 24 97.

Un Poste de Commandement Opérationnel (PCO) sera activé dès 9 heures et pendant toute la durée de l'opération à la caserne des sapeurs-pompiers de Boulogne-sur-Mer. Il sera placé sous l'autorité de Jean-Philippe VENNIN, sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

Communiqué de presse



Ce poste de commandement associera notamment le groupe des plongeurs démineurs (GPD) de la Marine nationale, la Police nationale, les Sapeurs-Pompiers, le SAMU, les communes de Boulogne-sur-Mer, de Le Portel et d'Outreau, le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (Préfecture).

L'organisation presse

Une salle de presse sera mise à disposition des journalistes au centre d'incendie et de secours de Boulogne-sur-Mer (2 Rue Gerhard Hansen, 62200 Boulogne-sur-Mer). Elle sera ouverte à compter **de 10 heures**.

Au cours et à l'issue de l'opération de déminage, des points de situation seront régulièrement présentés par Jean-Philippe VENNIN, sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

Des photos de l'opération prises par un photographe du service communication de la Préfecture maritime pourront vous être remises à la fin de l'opération.

Pour des raisons d'organisation, merci de bien vouloir **impérativement** confirmer votre présence par courriel à l'adresse :

pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr